



SYNDICAT UTG-CGT Santé

Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck JOLY

16 Boulevard du Général de GAULLE - BP 245

97393 Saint Laurent du Maroni

Tél. : 0594 34 75 75 - Fax. : 0594 34 75 65

Objets	Réalité du terrain	Revendications
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • L'hôpital est déficitaire de 6 millions d'euros. • Un montant de 25 millions d'euros est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de l'hôpital. • 150 millions d'euros bloqué au niveau des caisses. • Informatique obsolète. 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 millions d'euros afin de combler notre déficit et continuer à faire marcher l'hôpital. • Déblocage des fonds qui nous sont dus afin de réaliser l'ouverture de services inexistants (ophtalmologie/ORL, cardiologie,...). • Alignement du coefficient géographique sur celui de la réunion.
Personnels	<ul style="list-style-type: none"> • 70% de turn-over des médicaux, paramédicaux et manque d'effectifs dans la majorité des services, saturation psychologique des équipes, burn out, arrêt de maladie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche de 120 agents
Formations	<ul style="list-style-type: none"> • Antenne d'IFSI qui accueille 10 étudiants IDE et 10 étudiants AS. • Manque de financement de formation pour le personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • IFSI de plein exercice avec une capacité de 50 étudiants IDE+ 50 étudiants AS /AP. • Conventions avec les compagnies aériennes pour la réduction des billets d'avion pour les départs en formation.
Insécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions verbales et physiques récurrentes. • Intrusions récurrentes d'individus malveillants. • Locaux et accès non sécurisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une cellule de sécurité en coordination avec les forces de l'ordre. • Prise en charge psychologique immédiate lors des événements.

Nouvelle hôpital	<ul style="list-style-type: none"> • Pas encore ouvert mais déjà trop petit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du nombre de lit et l'assurance d'ouverture de service spécialisés tel que la réanimation et d'hémodialyse. • Création d'ULSD et MAS sur le site actuel de l'hôpital dès le déménagement dans le nouvel hôpital.
Post-hospitalisation et structures externes	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de structure post-hospitalisation et d'hébergement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de centre d'hébergement pour les personnes qui ne vivent pas à Saint-Laurent du Maroni.